

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de médecine

Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2022–2023

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction	5-1
PROGRAMMES	
1-450-1-0 Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)	5-1
1-450-4-0 Année préparatoire au doctorat en médecine	5-6
1-320-1-0 Baccalauréat en nutrition (B. Sc.)	5-6
1-320-1-8 Programme d'actualisation de formation en nutrition	5-8
1-352-1-0 Baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.)	5-8
1-465-1-1 Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)	5-10
1-483-2-0 Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés	5-13
1-484-1-0 Baccalauréat en sciences biomédicales (B. Sc.)	5-14
1-500-1-0 Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)	5-18
1-530-1-0 Baccalauréat en neurosciences (B. Sc.)	5-20
1-740-1-1 Baccalauréat en ergothérapie (B. Sc. S.)	5-22
1-745-1-1 Baccalauréat en physiothérapie (B. Sc. S.)	5-23
1-751-1-8 Programme d'actualisation de formation en audiologie	5-24
1-752-1-8 Programme d'actualisation de formation en orthophonie	5-25

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information à jour le 14 juin 2022

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle en médecine à 2 000 étudiants, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie, sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiants (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiants de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 1500 résidents et moniteurs cliniques inscrits (1 467 apprenants, dont 226 moniteurs cliniques et 1241 résidents en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (65 programmes de résidence, 8 programmes de compétence ciblée, 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et près de 40 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiants et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeurs, 116 professeurs associés, trois professeurs invités, quatre chercheurs invités, 47 professeurs-chercheurs, 62 professeurs sous octroi, 1 928 professeurs de clinique, 1 988 chargés d'enseignement de clinique et 4 086 superviseurs de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen
Vice-doyenne, sciences fondamentales : Pierrette Gaudreau
Vice-doyen, études médicales postdoctorales : François Girard
Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats : Julie Gosselin
Vice-doyenne, études médicales de 1^{er} cycle : Geneviève Grégoire
Vice-doyenne, recherche et développement : Ekat Kritikou
Vice-doyen exécutif, sciences cliniques et réseau : Mario Talajic
Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie : Marie-Hélène Girouard
Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers

Secrétaire de faculté : Josette Noël
Directrice des relations internationales : Marie-Josée Aubin
Directrice administrative : Sylvie Monier
Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur : Jean-Sébastien Lebon
Département de biochimie et médecine moléculaire : Pascale Legault
Département de chirurgie : Michel Carrier
Département de médecine : François Madore
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Jacques Thibodeau
Département de neurosciences : Alexandre Prat
Département de nutrition : Marie Marquis
Département d'obstétrique-gynécologie : Marie-Hélène Mayrand
Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy
Département de pathologie et biologie cellulaire : Greg FitzHarris
Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt
Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton
Département de psychiatrie et d'addictologie : François Lespérance
Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire : Carl Chartrand-Lefebvre
École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique : Julie Lavoie
École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau
École de réadaptation : Bonnie Swaine

RUISSS – RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISSS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

CENTRE DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

BUREAU D'AIDE AUX ÉTUDIANTS ET AUX RÉSIDENTS (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

Programme 1-450-1-0

Version 27 (A17)

Doctorat de premier cycle en médecine (M.D.)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 47 à 50 crédits en 2^e année. Il s'inscrit au total à 109 en 3^e et en 4^e années.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs O1A et O1B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année, à partir du 6^e mois de stage, ou durant la 4^e année. Le stage d'urgence peut être fait en 3^e année à partir du 8^e mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4^e année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9^e mois de stage. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

Stage d'appoint externe:

Si certaines lacunes sont observées durant un stage et que l'évaluation de ce stage est à la limite de l'atteinte des objectifs et de la démonstration de la compétence, un Comité pourra recommander l'ajout d'un stage d'appoint de 2.5 crédits (MMD3998) ou de 5 crédits (MMD3999). Les crédits du stage seront comptabilisés hors-programme. La réussite de ce stage d'appoint entraînera automatiquement la mention « succès » au stage dont l'évaluation était limite. Le stage « limite » sera placé en statut remise en attendant la réalisation du stage d'appoint. L'échec au stage d'appoint entraîne l'échec au stage « limite ».

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

Abandon

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation en 1^{re} et 2^e années

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

Évaluation en 3^e et 4^e années

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

Évaluation des cours et stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 21 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire;
- L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

La réussite aux cours détermine la promotion d'une année à l'autre.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à trois cours dans la même année est mis en probation et doit reprendre tous les cours de l'année en cause, sans avoir droit à la reprise;
- L'étudiant qui, avant reprise, échoue à plus de trois cours dans la même année est exclu du programme, sans avoir droit à la reprise.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en médecine (M.D.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 200 crédits.

Segment 01 Propre à la 1re et à la 2e années

Les crédits que comportent la 1re et la 2e années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option ou un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Propre à la 1re année

Obligatoire - 41 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MMD 1228	4	Croissance, développement et vieillissement
MMD 1229	5	Pathologie et immunologie générales
MMD 1230	3	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1231	3	Sciences hématologiques
MMD 1232	6	Exploration du système nerveux
MMD 1233	4	Sciences psychiques
MMD 1234	5	Appareil locomoteur
MMD 1236	1	Histoire de la médecine
MMD 1238	4	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1239	5	Introduction à la médecine clinique 2

Bloc 01B Propre à la 2e année

Obligatoire - 47 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
MMD 2229	5	Coeur et circulation
MMD 2230	4	Respiration et oxygénation
MMD 2231	4	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2232	6	Digestion et nutrition
MMD 2233	6	Endocrinologie et reproduction
MMD 2234	6	Problèmes systémiques
MMD 2235	5	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	0	Épidémiologie clinique 1
MMD 22412	4	Épidémiologie clinique 2

Bloc 01C

Option - Maximum 3 crédits.

MMD 1082	3	Initiation à la médecine de réadaptation
MMD 1086	3	Santé internationale
MMD 1087	3	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1091	3	Initiation à la recherche
MMD 1095	3	Médecine tropicale
MMD 1097	3	Intervention en milieux défavorisés
MMD 1098	3	Santé des premières nations
MMD 1141	3	Immersion à la santé mondiale
MMD 1142	3	Immersion internationale clinique
MMD 1143	3	Espace de transition et santé mentale

Bloc 01Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70 Propre à la 3e et à la 4e années

La 3e et la 4e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
MMD 3551	0.5	Pratique médicale équilibrée 1

MMD 35521	0	Pratique médicale contemporaine en société 1
MMD 35522	1	Pratique médicale contemporaine en société 2
MMD 3553	0.5	Réanimation cardiorespiratoire
MMD 3556	1.5	Stage de médecine sociale engagée
MMD 3557	1.5	Soins palliatifs
MMD 35611	0	Profession MD/Éthique clinique 1
MMD 35612	0	Profession MD/Éthique clinique 2
MMD 35613	2	Profession MD/Éthique clin. 3
MMD 35621	0	Pharmacothérapie et toxicologie 1
MMD 35622	0	Pharmacothérapie et toxicologie 2
MMD 35623	0	Pharmacothérapie et toxicologie 3
MMD 35624	4	Pharmacothérapie et toxicologie 4
MMD 35641	0	Progression des compétences médicales 1a
MMD 35642	0	Progression des compétences médicales 1b
MMD 35643	1.5	Progression des compétences médicales 1c
MMD 3701	7.5	Médecine
MMD 3702	7.5	Chirurgie
MMD 3703	7.5	Pédiatrie
MMD 3704	7.5	Obstétrique-gynécologie
MMD 3705	7.5	Psychiatrie
MMD 3707	7.5	Médecine familiale
MMD 4507	5	Gériatrie
MMD 4509	2	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	Ophtalmologie
MMD 4511	5	Médecine communautaire
MMD 4513	5	Médecine d'urgence
MMD 45241	0	Radiologie diagnostique 1
MMD 45242	0	Radiologie diagnostique 2
MMD 45243	0	Radiologie diagnostique 3
MMD 45244	2	Radiologie diagnostique 4
MMD 45291	0	Synthèse en médecine clinique 1
MMD 45292	3	Synthèse en médecine clinique 2
MMD 4551	0.5	Pratique médicale équilibrée 2
MMD 45641	0	Progression des compétences médicales 2a
MMD 45642	1	Progression des compétences médicales 2b

Bloc 70B

Option - 25 crédits.

MMD 3511	5	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5	Stage : Allergie
MMD 3511B	5	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5	Stage : Hématologie
MMD 3511J	5	Stage : Médecine interne
MMD 3511K	5	Stage : Néphrologie
MMD 3511L	5	Stage : Neurologie
MMD 3511M	5	Stage : Oncologie médicale
MMD 3511N	5	Stage : Physiothérapie
MMD 3511O	5	Stage : Pneumologie

MMD 3511P	5	Stage : Rhumatologie	MMD 3516B	5	Stage: Psychiatrie de l'adulte
MMD 3511R	5	Stage: Hématologie et oncologie	MMD 3516C	5	Stage : Psychogériatrie
MMD 3511S	5	Stage: Laboratoire des lipides	MMD 3516D	5	Stage : Psychosomatique
MMD 3511T	5	Stage : Nutrition appliquée	MMD 3516E	5	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3511V	5	Stage : Hépatologie	MMD 3516F	5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3511W	5	Stage: Soins intensifs médicaux	MMD 3517	5	Stage : Médecine familiale
MMD 3511X	5	Stage : médecine génique	MMD 3517A	5	Stage: Omnipratique en régions
MMD 3512	5	Stage: Spécialités chirurgicales	MMD 3517B	5	Stage : Soins d'urgence
MMD 3512A	5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3517C	5	Stage: Urgences cardiologiques
MMD 3512B	5	Stage : Chirurgie générale	MMD 3517D	5	Stage Médecine du sport
MMD 3512C	5	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	MMD 3517E	5	Stage : Soins palliatifs
MMD 3512D	5	Stage : Chirurgie orthopédique	MMD 3517F	5	Stage: Diversité en médecine familiale
MMD 3512E	5	Stage : Chirurgie plastique	MMD 3518	5	Stage: Obstétrique-gynécologie
MMD 3512H	5	Stage : Neurochirurgie	MMD 3518A	5	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3512I	5	Stage : Oto-rhino-laryngologie	MMD 3518B	5	Stage : Obstétrique générale
MMD 3512J	5	Stage : Urologie	MMD 3518C	5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3512K	5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3518D	5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3512L	5	Stage : Chirurgie vasculaire	MMD 3519	5	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3512M	5	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	MMD 3520	5	Stage : Radiologie
MMD 3512N	5	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	MMD 3520A	5	Stage: Radiologie générale
MMD 3512O	5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3520B	5	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3512P	5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3520C	5	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3513A	5	Stage : Santé communautaire	MMD 3520D	5	Stage: Neuroradiologie interventionnelle
MMD 3513B	5	Stage : Recherche	MMD 3520E	5	Stage: Radiologie interventionnelle
MMD 3513C	5	Intervention dans les pays en voie de développement	MMD 3520F	5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3513E	5	Stage : Médecine du travail	MMD 3520G	5	Stage : radiologie digestive
MMD 3515	5	Stage : Pédiatrie globale	MMD 3521	5	Stage : Ophtalmologie
MMD 3515A	5	Stage : Néonatalogie	MMD 3522	5	Stage : Nutrition
MMD 3515C	5	Stage: Pédiatrie du développement	MMD 3523	5	Stage : Pathologie
MMD 3515D	5	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3523A	5	Stage : anatomie avancée
MMD 3515E	5	Stage: Médecine de l'adolescence	MMD 3524	5	Stage : Biochimie médicale
MMD 3515H	5	Stage : Urgences pédiatriques	MMD 3525	5	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3515I	5	Stage: Soins intensifs pédiatriques	MMD 3526	5	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3515J	5	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3611	2.5	Stage : spécialités médicales 1
MMD 3515K	5	Stage : Pédiatrie ambulatoire	MMD 3611A	2.5	Stage : allergie
MMD 3515L	5	Stage: Immunologie pédiatrique	MMD 3611B	2.5	Stage : cardiologie
MMD 3515M	5	Stage: Cardiologie pédiatrique	MMD 3611C	2.5	Stage : dermatologie
MMD 3515N	5	Stage: Dermatologie pédiatrique	MMD 3611D	2.5	Stage : endocrinologie
MMD 3515O	5	Stage: Endocrinologie pédiatrique	MMD 3611E	2.5	Stage : gastro-entérologie
MMD 3515P	5	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3611H	2.5	Stage : gériatrie
MMD 3515Q	5	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	MMD 3611I	2.5	Stage : hématologie
MMD 3515R	5	Stage: Néphrologie pédiatrique	MMD 3611J	2.5	Stage : médecine interne
MMD 3515S	5	Stage : Neurologie pédiatrique	MMD 3611K	2.5	Stage : néphrologie
MMD 3515T	5	Stage: Réadaptation pédiatrique	MMD 3611L	2.5	Stage : neurologie
MMD 3515U	5	Stage: Pneumologie pédiatrique	MMD 3611M	2.5	Stage : oncologie médicale
MMD 3515V	5	Stage: Génétique, maladies métaboliques	MMD 3611N	2.5	Stage : physiatry
MMD 3515W	5	Stage: Pédiatrie internationale	MMD 3611O	2.5	Stage : pneumologie
MMD 3515X	5	Stage : Pédiatrie sociale	MMD 3611P	2.5	Stage : rhumatologie
MMD 3515Y	5	Stage : allergie pédiatrique	MMD 3611Q	2.5	Stage : hématologie clinique
MMD 3516	5	Stage : Psychiatrie	MMD 3611R	2.5	Stage:hématologie et oncologie
MMD 3516A	5	Stage: Psychiatrie pédiatrique	MMD 3611S	2.5	Stage : laboratoire des lipides

MMD 3611T	2.5	Stage : nutrition appliquée	MMD 3615X	2.5	Stage : pédiatrie sociale
MMD 3611U	2.5	Stage : médecine vasculaire	MMD 3615Y	2.5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3611V	2.5	Stage : hépatologie	MMD 3615Z	2.5	Stage : spécialités pédiatriques. 2
MMD 3611W	2.5	Stage:soins intensifs médicaux	MMD 3616	2.5	Stage : psychiatrie
MMD 3611X	2.5	Stage : médecine génique	MMD 3616A	2.5	Stage : psychiatrie pédiatrique
MMD 3611Y	2.5	Stage: spécialités médicales 2	MMD 3616B	2.5	Stage : psychiatrie de l'adulte
MMD 3611Z	2.5	Stage: spécialités médicales 3	MMD 3616C	2.5	Stage : psychogériatrie
MMD 3612	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 1	MMD 3616D	2.5	Stage : psychosomatique
MMD 3612A	2.5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3616E	2.5	Stage : psychiatrie légale
MMD 3612B	2.5	Stage : chirurgie générale	MMD 3616F	2.5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3612C	2.5	Stage : chirurgie pédiatrique	MMD 3616G	2.5	Stage: Psychiatrie intégrative
MMD 3612D	2.5	Stage : chirurgie orthopédique	MMD 3617	2.5	Stage : médecine familiale
MMD 3612E	2.5	Stage : chirurgie plastique	MMD 3617A	2.5	Stage : omnipraticien en régions
MMD 3612H	2.5	Stage : neurochirurgie	MMD 3617B	2.5	Stage : soins d'urgence
MMD 3612I	2.5	Stage : oto-rhino-laryngologie	MMD 3617C	2.5	Stage : urgences cardiologiques
MMD 3612J	2.5	Stage : urologie	MMD 3617D	2.5	Stage : médecine du sport
MMD 3612K	2.5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3617E	2.5	Stage : soins palliatifs
MMD 3612L	2.5	Stage : chirurgie vasculaire	MMD 3617F	2.5	Stage : diversité en médecine familiale
MMD 3612N	2.5	Stage : soins intensifs chirurgicaux	MMD 3618	2.5	Stage : obstétrique-gynécologie
MMD 3612O	2.5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3618A	2.5	Stage : obstétrique médicale
MMD 3612P	2.5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3618B	2.5	Stage : obstétrique générale
MMD 3612Y	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 2	MMD 3618C	2.5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3612Z	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 3	MMD 3618D	2.5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3613A	2.5	Stage : santé communautaire	MMD 3619	2.5	Stage : anesthésie-réanimation
MMD 3613B	2.5	Stage : recherche	MMD 3620	2.5	Stage : radiologie
MMD 3613C	2.5	Intervention : pays en voie de développement	MMD 3620A	2.5	Stage : radiologie générale
MMD 3613D	2.5	Stage : santé premières nations	MMD 3620B	2.5	Stage : médecine nucléaire
MMD 3613E	2.5	Stage : Médecine du travail	MMD 3620C	2.5	Stage : radiologie oncologique
MMD 3614	2.5	Stages rotatifs	MMD 3620D	2.5	Stage : neuroradiologie interventionnelle
MMD 3615	2.5	Stage : spécialités pédiatriques 1	MMD 3620E	2.5	Stage : radiologie interventionnelle
MMD 3615A	2.5	Stage : néonatalogie	MMD 3620F	2.5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3615B	2.5	Stage : pédiatrie du nourrisson	MMD 3620G	2.5	Stage : radiologie digestive
MMD 3615C	2.5	Stage : pédiatrie du développement	MMD 3621	2.5	Stage : ophtalmologie
MMD 3615D	2.5	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3621A	2.5	Stage : Santé oculaire
MMD 3615E	2.5	Stage : médecine de l'adolescence	MMD 3622	2.5	Stage : nutrition
MMD 3615H	2.5	Stage : urgences pédiatriques	MMD 3623	2.5	Stage : pathologie
MMD 3615I	2.5	Stage : soins intensifs pédiatriques	MMD 3623A	2.5	Stage : anatomie avancée
MMD 3615J	2.5	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3624	2.5	Stage : biochimie médicale
MMD 3615K	2.5	Stage : pédiatrie ambulatoire	MMD 3625	2.5	Stage : microbiologie médicale
MMD 3615L	2.5	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique	MMD 3626	2.5	Stage : pharmacologie clinique
MMD 3615M	2.5	Stage : cardiologie pédiatrique	MMD 3626A	2.5	Stage: Soins pharmaceutiques
MMD 3615N	2.5	Stage : dermatologie pédiatrique	MMD 3627	2.5	Stage : spécialités autres 1
MMD 3615O	2.5	Stage: endocrinologie pédiatrique	MMD 3627A	2.5	Stage : spécialités autres 2
MMD 3615P	2.5	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3627B	2.5	Stage : spécialités autres 3
MMD 3615Q	2.5	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	MMD 3627C	2.5	Stage : spécialités autres 4
MMD 3615R	2.5	Stage : néphrologie pédiatrique	MMD 3627D	2.5	Stage : spécialités autres 5
MMD 3615S	2.5	Stage : neurologie pédiatrique	MMD 3627E	2.5	Stage : spécialités autres 6
MMD 3615T	2.5	Stage : réadaptation pédiatrique	MMD 3627F	2.5	Stage : spécialités autres 7
MMD 3615U	2.5	Stage : pneumologie pédiatrique	MMD 3627G	2.5	Stage : spécialités autres 8
MMD 3615V	2.5	Stage : génétique, maladies métaboliques	MMD 3628	2.5	Stage : Dentisterie et santé buccale
MMD 3615W	2.5	Stage : pédiatrie internationale	MMD 3629	2.5	Stage: Audiologie et orthophonie

Programme 1-450-4-0

Version 09 (A19)

Année préparatoire au doctorat en médecine

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

Segment 70

Tous les crédits de l'année préparatoire sont obligatoires. L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

MMD 1040	0.5	Méthodologie en médecine
MMD 1041	6	Médecine macroscopique
MMD 1042	6	Médecine moléculaire et microscopique
MMD 1043	6	Médecine métabolique et physiologique
MMD 10441	0	Médecine relationnelle 1
MMD 10442	4	Médecine relationnelle 2
MMD 1045	4.5	Thématiques en médecine développementale
MMD 1046	6	Pratique professionnelle en médecine
MMD 1047	5	Thématiques en médecine clinique
MMD 1048	2	Médecine factuelle

Programme 1-320-1-0

Version 20 (A21)

Baccalauréat en nutrition (B. Sc.)

OBJECTIFS

Le programme a pour mission académique de former des diététistes nutritionnistes compétents, capables d'offrir des soins, des services et une expertise en alimentation et en nutrition humaine. Au terme de leur formation, les diplômés du programme seront en mesure de prévenir et gérer la maladie, ainsi que de promouvoir et protéger la santé, et ce, grâce à leurs connaissances élargies de la santé humaine et de la santé des populations, depuis l'étude du gène jusqu'à celle de la société. Chacun des 8 trimestres constituant le programme compte entre 12 et 17 crédits pour un total de 120 crédits, incluant 1 400 heures de stages obligatoires couvrant les champs d'activités des nutritionnistes. Les diplômés de ce programme possèdent l'expertise et les compétences nécessaires pour exercer dans tous les secteurs de la profession (gestion, agroalimentaire et biopharmaceutique, clinique et santé publique) et pour déployer leur pratique professionnelle au Québec et au Canada.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année, 29 crédits en 3^e année et de 27 crédits en 4^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 C et à un cours à option choisi dans le bloc 70 D. En 4^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 E et à un cours à option choisi dans le bloc 70 F.

L'étudiant doit absolument avoir fait :

- Le cours NUT 1054 - Projet d'intégration dans la communauté 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 1055 - Projet d'intégration dans la communauté 2 du trimestre d'hiver consécutif.
- Le cours NUT 2024A - Alimentation des collectivités 1 au trimestre d'automne pour pouvoir s'inscrire au NUT 2024B - Alimentation des collectivités 2 du trimestre d'hiver consécutif.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2e année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3e année à l'occasion des stages du bloc 70C
- à la fin de la 4e année à l'occasion des stages du bloc 70E

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 120 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 114 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Les stages dirigés totalisent 31 crédits obligatoires répartis sur 40 semaines.

Bloc 70A Cours de 1ère année

Obligatoire - 32 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 2956	3	Microbiologie générale
NUT 1001	2	Démarche scientifique en nutrition 1
NUT 1002	3	Physiologie générale
NUT 1026	3	Science des aliments 1
NUT 1027	3	Science des aliments 2
NUT 1036	3	Fondements de l'état nutritionnel
NUT 1053	2	Introduction à la profession de nutritionniste
NUT 1054	1	Projet d'intégration dans la communauté 1
NUT 1055	3	Projet d'intégration dans la communauté 2
NUT 1056	1	Laboratoire de pratique professionnelle 1
NUT 1057	1	Laboratoire de pratique professionnelle 2
NUT 1064	3	Nutrition, santé et société
NUT 1973	3	Métabolisme des nutriments: notions de base

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 32 crédits.

NUT 2001	2	Démarche scientifique en nutrition 2
NUT 2024A	4	Alimentation des collectivités 1
NUT 2024B	1	Alimentation des collectivités 2
NUT 2055	1	Laboratoire de pratique professionnelle 3
NUT 2056	3	Soins nutritionnels
NUT 2057	3	Soins nutritionnels avancés 1
NUT 2058	2	Nutrition : cycles et habitudes de vie 1
NUT 2059	2	Nutrition : cycles et habitudes de vie 2
NUT 2060	1	Stage d'initiation à la pratique clinique
NUT 2064	3	Nutrition en santé publique
NUT 2066	4	Changements de comportements alimentaires
NUT 2074C	3	Stage clinique et soutien nutritionnel 1
NUT 2973	3	Métabolisme des nutriments : cas complexes

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 26 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
NUT 30011	0	Démarche scientifique en nutrition 3.1
NUT 30012	2	Démarche scientifique en nutrition 3.2
NUT 3029	3	Pratiques de gestion en nutrition
NUT 3056	3	Soins nutritionnels avancés 2
NUT 3057	3	Soins nutritionnels : cas complexes
NUT 3064	3	Nutrition en santé publique avancée
NUT 3069A	4	Stage de gestion en nutrition 1
NUT 3077C	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 2
NUT 3078C	3	Stage de nutrition en santé publique 1

Bloc 70D Cours de 3e année

Option - 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 3025	3	Anthropologie de l'interculturel
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
FRS 1508	3	Communication en contexte professionnel
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
PEF 2180D	3	Santé physique des tout-petits
PPL 1060	3	Pratiques de l'aide internationale dans le monde
PPL 3025	3	Développement durable et alternatives appliquées
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3076	3	Enjeux et défis de la faim dans le monde
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
RED 2040	3	Édition et publication de contenus numériques
REI 1040	3	Comportement organisationnel
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SPU 1010G	3	Outils méthodologiques en santé publique
SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SPU 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
SPU 2310G	3	Promotion de la santé en milieu de travail
SPU 2320G	3	Inégalités et développement des communautés
SPU 3010G	3	Santé périnatale et infantile
SPU 3020G	3	Santé des jeunes
SPU 3030G	3	Santé des adultes et des personnes âgées

Bloc 70E Cours de 4e année*Obligatoire - 24 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
NUT 4001	1	Démarche scientifique en nutrition 4
NUT 4013	4	Techno et chimie alimentaire
NUT 4024	2	Gestion intégrée en nutrition
NUT 4069	4	Stage de gestion en nutrition 2
NUT 4074C	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 3
NUT 4078C	4	Stage de nutrition en santé publique 2
NUT 4170A	4	Stage complémentaire en nutrition

Bloc 70F Cours de 4e année*Option - 3 crédits.*

NUT 4062	3	Pratiques innovantes en nutrition
NUT 4063	3	Nutrition et performance
NUT 4064	3	Nutrition et santé mondiale

Programme 1-320-1-8

Version 00 (A16)

Programme d'actualisation de formation en nutrition**OBJECTIFS**

Permettre aux CDE de répondre aux exigences demandées par l'OPDQ en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de formation.

Plus spécifiquement

- Acquérir les connaissances spécifiques (tous les domaines de savoirs) permettant de mettre à jour les notions ou de combler certaines lacunes précises
- Développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OPDQ une prescription de formation selon son dossier.

Segment 70

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70Z

Choix - Maximum 119 crédits.

Programme 1-352-1-0

Version 05 (A20)

Baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Le programme de baccalauréat en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention, de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1re année, de 36 crédits en 2e année et de 26 en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant à qui l'on permet, exceptionnellement, de déroger de ce régime d'inscription.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A. En 2e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en plus de suivre un minimum de 9 crédits des blocs 70 C, E et F. En 3e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 D et doit avoir complété les cours du bloc 70 C avant la fin du trimestre d'hiver de la 3e année.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux années du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq ans.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2e année ou en 3e année à l'occasion des cours pratiques du bloc 70 B et des stages du bloc 70 C

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Dans le cas du cheminement honor, c'est la moyenne cumulative qui sera utilisée.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option,
- en cheminement Honor : 66 crédits obligatoires (Blocs 70A, 70B et 70D), 9 crédits à option (bloc 70C), 3 crédits à option (bloc 70E) et 12 crédits des blocs à option 70V et 70W. L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École en début de scolarité.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 28 crédits.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
KIN 1013	1	Approches de groupe en activité physique
KIN 1016	3	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 1018	4	Méthode de recherche en kinésiologie
KIN 1020	2	Introduction à la kinésiologie
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1022	2	Intervention individuelle et de groupe
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
KIN 1025	3	Physiologie de l'exercice 2
KIN 1030	3	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement

Bloc 70B Connaissances appliquées

Obligatoire - 24 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
KIN 1037	3	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 2037	2	Évaluation et entraînement cardiométabolique
KIN 2038	4	Évaluation et entraînement cardiorespiratoire
KIN 2040	1	Démarche clinique en kinésiologie
KIN 2041	1	Introduction à l'intervention clinique
KIN 2047	3	Évaluation et développement des qualités musculaires
KIN 2048	3	Intervention clinique et exercices thérapeutiques
KIN 2060	3	Sécurité en activités physiques
NUT 2962	3	Nutrition

Bloc 70C Pratique professionnelle et clinique

Option - 9 crédits.

KIN 3040	3	Pratique d'intervention
KIN 3049	6	Stage professionnel
KIN 30491	0	Stage professionnel 1
KIN 30492	6	Stage professionnel 2

Bloc 70D Intégration des connaissances

Obligatoire - 14 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
KIN 2024	3	Biomécanique articulaire et analyse du mouvement
KIN 3032	3	Éthique et réflexions en kinésiologie
KIN 3046	3	Environnement et aides ergogènes
KIN 3090	4	Intégration et études de cas

Bloc 70E Formation spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier: Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement honor: 3 crédits.

KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2015	3	Activités physiques adaptées
KIN 3020	3	Activité physique et affections cardiorespiratoires
KIN 3022	3	Viellissement et activité physique
KIN 3023	3	Promotion de l'activité physique
KIN 3037	3	Préparation physique à la performance
KIN 3038	3	Sport, activité physique : aspects psychologiques
KIN 3039	3	Aspects psychologiques de l'intervention en kinésiologie
KIN 3050	3	Activité physique et troubles métaboliques
KIN 3051	3	Exercice et atteintes neuromusculaires
KIN 3072	3	Travail dirigé 1
KIN 3073	3	Travail dirigé 2

Bloc 70F - Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
KIN 1985	3	Comotions cérébrales et pratique sportive
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques

Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.

KIN 4074	3	Practicum de recherche 1
KIN 4075	3	Practicum de recherche 2

Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 6 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique

KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme

Programme 1-465-1-1

Version 02 (A18)

Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)

OBJECTIFS

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) incluant le cours au choix optionnel et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

Cheminement honor

Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International. Pour être accepté dans le cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 50 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,6. Il doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,4 jusqu'à la fin de ses études pour obtenir la mention honor.

Cheminement International

Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriée font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation Biochimie (segment 91);
- l'orientation Médecine moléculaire (segment 92);
- l'orientation Génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en Biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation Biochimie, l'orientation Médecine moléculaire et l'orientation Génétique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminements: le cheminement général, le cheminement Honor et le cheminement International. Le programme s'articule comme suit:

Dans l'orientation Biochimie :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, (01D ou 01E) et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, V et W avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Dans l'orientation Médecine moléculaire :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Dans l'orientation Génétique et génomique humaine :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits

au choix) et les blocs 93 A, B, C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

Obligatoire - 32 crédits.

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3513	4	Pathophysiologie moléculaire
BCM 3515	2	Éthique en biochimie

Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

Obligatoire - 18 crédits.

CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1979	3	Laboratoire de chimie pour biochimistes
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2971	3	Chimie bioanalytique

Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 9 crédits.

BIO 1155	3	Biologie cellulaire
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

Bloc 01D Cours de langue anglaise

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 01E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.

MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
NUT 2032	3	Nutrition fondamentale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1035	3	Psychologie physiologique

REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

Bloc 01I Cours de langues et culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.

AES 3032	3	Culture et communication en Corée
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 01J Stage et travaux pratiques à l'étranger

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BCM 3531E	3	Travaux pratiques 3 à l'étranger
BCM 3534	6	Stage en laboratoire à l'étranger
BCM 3535	9	Stage en laboratoire à l'étranger

Bloc 01Z Cours au choix

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 91 Propre à l'orientation Biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 13 crédits.

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 2979	2	Laboratoire organique pour biochimistes
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2

Bloc 91B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche

BCM 3536 6 Proposition de recherche en biochimie

Bloc 91C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533 3 Stage d'initiation à la recherche
 BCM 2550 2 Programmation appliquée à la génomique
 BCM 2562 3 Biochimie clinique
 BCM 3525 3 Génétique des organismes modèles
 BCM 3552 2 Bases de la bio-informatique appliquée
 BIO 3702 3 Biotechnologie végétale
 CHM 3331 3 Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
 CHM 3450 3 Éléments de cristallographie
 PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines
 PHL 2100 3 Principes de pharmacologie

Bloc 91V

Option - Maximum 13 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001 6 Stage honor en biochimie 1
 BCM 4002 6 Stage honor en biochimie 2
 BCM 4010 1 Séminaire de recherche honor

Bloc 91W

Option - Maximum 5 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
 BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
 BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
 BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
 BCM 6100 2 Biologie du développement
 BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
 BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
 BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
 BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1
 BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2
 BIO 6157 3 Biochimie et bio moléculaire des plantes
 MCB 6031 3 Immunologie fondamentale
 MCB 6210 3 Microorganismes-pathogénicité, immunité
 MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique
 NUT 6033 3 Nutriginomique
 PHL 6011 3 Pharmacodynamie
 PHL 6041 3 Stress cellulaire et réponses aux thérapies
 PHL 6093 3 Immunopharmacologie
 PSL 6021A 1 Structure des canaux ioniques
 PSL 6021B 1 Biophysique des canaux ioniques
 PSL 6021C 1 Pharmacologie numérique
 PSL 6021D 1 Nouvelles cibles thérapeutiques
 PSL 6021E 1 Physiologie moléculaire

Segment 92 Propre à l'orientation Médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2505 3 Enzymologie
 BCM 2531 2 Travaux pratiques 2
 BCM 2562 3 Biochimie clinique
 MCB 2987 3 Immunologie
 PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines

Bloc 92B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531 3 Travaux pratiques 3
 BCM 3532 6 Stage en laboratoire de recherche
 BCM 3536 6 Proposition de recherche en biochimie

Bloc 92C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533 3 Stage d'initiation à la recherche
 BCM 3514 3 Régulation de l'expression génique
 BCM 3525 3 Génétique des organismes modèles
 BCM 3552 2 Bases de la bio-informatique appliquée
 BIO 1634 3 Principes de physiologie animale
 BIO 2402 3 Embryologie animale
 BIO 2412 3 Histologie animale
 CHM 2995 3 Physicochimie générale 2
 PBC 3040 3 Développement du système nerveux
 PHL 2100 3 Principes de pharmacologie

Bloc 92V

Option - Maximum 13 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4001 6 Stage honor en biochimie 1
 BCM 4002 6 Stage honor en biochimie 2
 BCM 4010 1 Séminaire de recherche honor

Bloc 92W

Option - Maximum 5 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6010 3 Bio-informatique appliquée
 BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
 BCM 6062 3 Protéines et acides nucléiques 1
 BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire
 BCM 6100 2 Biologie du développement
 BCM 6200 3 Structure des macromolécules biologiques
 BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle
 BCM 6225 3 Enzymologie moléculaire et mécanistique
 BIM 6026 2 Biologie moléculaire et cellulaire 1
 BIM 6028 2 Biologie moléculaire et cellulaire 2
 BIO 6157 3 Biochimie et bio moléculaire des plantes
 MCB 6031 3 Immunologie fondamentale
 MCB 6210 3 Microorganismes-pathogénicité, immunité
 MSO 6018 3 Introduction à l'épidémiologie génétique
 NUT 6033 3 Nutriginomique

PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Segment 93 Propre à l'orientation Génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 14 crédits.

BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée

Bloc 93B

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3533	6	Stage en génétique et génomique
BCM 3536	6	Proposition de recherche en biochimie

Bloc 93C

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.

BCM 2533	3	Stage d'initiation à la recherche
BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3283	3	Principes d'évolution
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales

Bloc 93V

Option - Maximum 13 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 4003	6	Stage honor en génétique et génomique 1
BCM 4004	6	Stage honor en génétique et génomique 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

Bloc 93W

Option - Maximum 5 crédits.

Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
NUT 6033	3	Nutrigénomique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Programme 1-483-2-0

Version 02 (A20)

Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés**OBJECTIFS**

Le programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés vise à offrir une formation de pointe dans un nouveau domaine. Il permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées sur les divers systèmes du corps humain, sur certaines pathologies urgentes ainsi que sur les traitements avancés à administrer en milieu préhospitalier. Le programme vise également l'enseignement de concepts et de méthodes de travail qui sont propres aux techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur la science et la recherche, il développe l'esprit critique ainsi que les habiletés techniques requises pour administrer les soins préhospitaliers avancés. Enfin, ce programme permet une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire de simulation, en milieu clinique et sur le terrain auprès de patients.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 15 crédits par trimestre. Il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours selon le cheminement suivant : 1^{re} année : cours des blocs 70A et 70B; 2^e année : cours des blocs 70C et 70D.

L'étudiant admis au Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences s'inscrit aux cours du bloc 71A et, après l'examen de son dossier d'admission par le Comité de reconnaissance des acquis, peut se voir accorder une exemption pour certains cours du bloc 71B.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de quatre trimestres.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0 mais qui a échoué à plus d'un cours est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce, de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés donne droit au Diplôme en soins préhospitaliers d'urgence avancés.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La majeure totalise 60 crédits. Elle comporte deux orientations offrant les cheminements suivants:

- Cheminement régulier (segment 70)
- Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences (segment 71)

Segment 70

Les 60 crédits du cheminement régulier sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2

Bloc 70C

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle

Bloc 70D

Obligatoire - 15 crédits.

MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2006A	3	Clientèle gériatrique
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

Segment 71

Les crédits du cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

MDF 2501	6	Protocoles de soins préhospitaliers avancés
----------	---	---

MDF 2502	5	Application clinique en soins préhospitaliers
MDF 2503	6	Synthèse pratique en soins préhospitaliers
MDF 2504	4	Stage intégrateur en soins préhospitaliers

Bloc 71B

Option - 39 crédits.

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1
MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2
MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

Programme 1-484-1-0
Version 08 (A17)

Baccalauréat en sciences biomédicales (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
- de se familiariser avec divers milieux de travail;
- d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
- de développer des aptitudes à la communication.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, en 1re et en 2e année, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. Pendant la 1re et la 2e année, l'inscription à des cours du bloc 01B doit être autorisée par le doyen ou

l'autorité compétente. L'étudiant de 1^{re} ou 2^e année ne peut s'inscrire à des cours hors programme ou au choix. En 3^e année, après autorisation des responsables d'orientation, l'étudiant complète son programme dans chacun des segments de cours particuliers aux orientations offertes. L'étudiant doit avoir suivi l'ensemble des cours du bloc 01A avant le stage de 3^e année.

L'orientation Sciences biomédicales (segment 01 et 90) : l'étudiant s'inscrit à 9 ou 15 crédits de stage du bloc 90A, à 9 à 15 crédits du bloc 01B et à 3 à 6 crédits de cours au choix. Un maximum de 3 crédits de cours de langue sont admissibles. S'il est admis au cheminement honor, l'étudiant s'inscrit au stage honor du bloc 90A, à 6 crédits du bloc 90W, à 6 crédits du bloc 01B et à 3 crédits au choix.

L'orientation Perfusion extracorporelle (segment 91) : l'orientation est contingentée. L'étudiant s'inscrit aux 27 crédits obligatoires du bloc 91A et à 3 crédits de cours au choix.

Les orientations Pharmacologie (segment 92), Neurosciences (segment 93), Physiologie intégrée (segment 94), Pathologie et biologie cellulaire (segment 95) et Sciences de la vision (segment 96) : l'étudiant s'inscrit à 15 crédits de stage du bloc A, à 12 crédits du bloc B, et à 3 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor de 15 crédits du bloc A, à 6 crédits du bloc B, à 6 crédits du bloc W, et à 3 crédits au choix.

L'orientation Sciences de l'audition (segment 97) : l'étudiant s'inscrit à 12 crédits de cours du bloc 97A, à 12 à 15 crédits du bloc 97B et à 3 à 6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, l'étudiant s'inscrit à 12 crédits de cours du bloc 97A, aux 15 crédits de stage du bloc 97V et aux 3 crédits du bloc 97W. Les étudiants de cette orientation ne sont autorisés à suivre aucun cours de langue, à l'exception des cours ORA1900 Langue des signes québécoise 1 et ORA2900 Langue des signes québécoise 2.

- Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.
- L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les huit orientations suivantes :

- Sciences biomédicales (segment 90, 9 à 15 crédits)

- Perfusion extracorporelle (segment 91, 27 crédits)
- Pharmacologie (segment 92, de 21 à 27 crédits)
- Neurosciences (segment 93, 21 à 27 crédits)
- Physiologie intégrée (segment 94, 21 à 27 crédits)
- Pathologie et biologie cellulaire (segment 95, 21 à 27 crédits)
- Sciences de la vision (segment 96, 21 à 27 crédits)
- Sciences de l'audition (segment 97, 24 à 30 crédits)

Segment 01 commun à toutes les orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, un maximum de 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 1531A	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2989	4	Immunologie 1
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
SBM 1001	5	Morphologie fonctionnelle
SBM 1002	1	Introduction à la communication scientifique
SBM 2001	4	Système nerveux
SBM 2002	4	Circulation, respiration et rein
SBM 2003	2	Digestion et nutrition
SBM 2004	3	Endocrinologie et reproduction
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

Bloc 01B

Option - Maximum 15 crédits.

-orientation Sciences biomédicales : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits; en cheminement Honor, de 9 crédits à 12 crédits.

- autres orientations : maximum 6 crédits.

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie

MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
ORA 1531	3	Phonétique clinique
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3014	15	Proposition de recherche en sciences biomédicales
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

Bloc 01Z

Choix - Maximum 6 crédits.

- orientation Sciences biomédicales : maximum 6 crédits.

- autres orientations : maximum 3 crédits.

L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Segment 90 Propre à l'orientation Sciences biomédicales

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Pour le Cheminement Honor, en plus du bloc 90W, l'étudiant doit s'inscrire au stage SBM 4008 du Bloc 90A.

Bloc 90A Stages en milieu de travail

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

SBM 3000	9	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 3008	15	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 4008	15	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 90W propre au cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
----------	---	---------------------------------------

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

Segment 91 Propre à l'orientation Perfusion extracorporelle

Tous les crédits de l'Orientation sont obligatoires.

Bloc 91A

Obligatoire - 27 crédits.

CHI 1900	3	Introduction aux techniques en C.E.C.
CHI 1901	6	Stage d'introduction en C.E.C.
CHI 1902	9	Appropriation des techniques en C.E.C.
CHI 3000	3	Introduction aux principes de perfusion
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire

Segment 92 Propre à l'orientation Pharmacologie

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 92A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3009	15	Stage de recherche en pharmacologie
SBM 4009	15	Stage honor en pharmacologie

Bloc 92B Compléments de formation en pharmacologie

Option - Maximum 12 crédits

- cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,

- cheminement Honor, maximum 6 crédits.

PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique

PHL 3900 3 Pharmacologie des plantes médicinales: introduction

Bloc 92W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6011 3 Pharmacodynamie
 PHL 6031 3 Neuropharmacologie
 PHL 6035 3 Pharmacologie de la douleur
 PHL 6041 3 Stress cellulaire et réponses aux thérapies
 PHL 6081 3 Métabolisme des médicaments
 PHL 6093 3 Immunopharmacologie
 PHL 6095 3 Genèse et réglementation des médicaments

Segment 93 Propre à l'orientation Neurosciences

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 93A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3010 15 Stage de recherche en neurosciences
 SBM 4010 15 Stage honor en neurosciences

Bloc 93B Compléments formation en Neurosciences

Option - Maximum 12 crédits.

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*
 - *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

BIO 3661 2 T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
 NSC 2003 3 Méthodes expérimentales en neurosciences
 NSC 2004 3 Neurosciences : travaux pratiques
 NSC 3001 3 Neurobiologie de la mémoire
 NSC 3003 3 Perception, action et neurocomputation
 NSC 3005 3 Neurobiologie des maladies mentales
 NSC 3007 3 Développement neural : données récentes
 NSC 3009 3 Neurobiologie des maladies neurologiques
 PBC 3040 3 Développement du système nerveux
 PSL 3062 3 Base neuronale des fonctions cérébrales
 PSL 3063 3 Neuroscience cognitive
 PST 3100 3 Neurosciences, cognition et santé mentale
 PSY 3032 3 Neuropsychologie humaine
 PSY 3033 3 Neuropsychologie sensorielle
 PSY 3035 3 Psychopharmacologie : introduction
 SBM 3200 3 Chronobiologie et sommeil

Bloc 93W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6031 3 Neuropharmacologie

Segment 94 Propre à l'orientation Physiologie intégrée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 94A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 4011 15 Stage honor en physiologie intégrée

Bloc 94B Compléments de formation en physiologie intégrée

Option - Maximum 12 crédits.

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*
 - *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

BIO 3674 3 T.P. Respiration, circulation, excrétion
 NUT 3030 3 Nutrition et métabolisme
 PBC 3050 3 Embryologie et biologie du développement

PHL 3300 3 Travaux pratiques en pharmacologie

PSL 3000 3 Approche computationnelle de la physiologie

PSL 3001 3 Analyse d'images et de signaux biomédicaux

PSL 3061 3 Physiologie intégrée

SBM 3003 3 Hématologie

SBM 3200 3 Chronobiologie et sommeil

Bloc 94W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6031 3 Neuropharmacologie
 PSL 6020 3 Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
 PSL 6021A 1 Structure des canaux ioniques
 PSL 6021B 1 Biophysique des canaux ioniques
 PSL 6021C 1 Pharmacologie numérique
 PSL 6021D 1 Nouvelles cibles thérapeutiques
 PSL 6021E 1 Physiologie moléculaire
 PSL 6081 3 Données récentes en cardiovasculaire
 PSL 6090 3 Mécanismes régulateurs en physiologie
 PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

Segment 95 Propre à l'orientation Pathologie et biologie cellulaire

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 95A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3012 15 Stage de recherche en pathologie et biologie cellulaire

Bloc 95B Compl. form. en pathologie/biologie cellulaire

Option - Maximum 12 crédits

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*
 - *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

BCM 3512 3 Biochimie de la cellule
 BCM 3514 3 Régulation de l'expression génique
 PBC 3040 3 Développement du système nerveux
 PBC 3050 3 Embryologie et biologie du développement
 PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines
 PSL 3062 3 Base neuronale des fonctions cérébrales
 SBM 3003 3 Hématologie

Bloc 95W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle

BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle

Segment 96 Propre à l'orientation Sciences de la vision

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 96A Stages en milieu de travail

Option - 15 crédits.

SBM 3013 15 Stage recherche sciences de la vision

SBM 4013 15 Stage honor en sciences de la vision

Bloc 96B Compléments de formation en sciences de la vision

Option - Maximum 12 crédits

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*
 - *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

Bloc 96W Cheminement Honor

Option - Maximum 6 crédits.

PHL 6011 3 Pharmacodynamie

SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

Segment 97 Propre à l'orientation Sciences de l'audition

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et de 15 à 18 crédits à option

Bloc 97A Formation initiale

Obligatoire - 12 crédits.

À partir de l'automne 2021, pour compléter son bloc 97A, l'étudiant doit s'inscrire au AUD1131 ou au AUD1132, en remplacement du AUD1130 qui n'est plus offert. Il est à noter que la réussite des cours AUD1131 et AUD1132 figure désormais parmi les critères d'admissibilité à la Maîtrise professionnelle en audiologie.

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

Bloc 97B Compléments de formation

Option - Maximum 15 crédits

- cheminement régulier, minimum 12 crédits, maximum 15 crédits,
- cheminement Honor, maximum 0 crédit.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 97V Cheminement Honor (stage)

Option - maximum 15 crédits.

AUD 4000	15	Stage honor en sciences de l'audition
----------	----	---------------------------------------

Bloc 97W Cheminement Honor (approfondissement)

Option - maximum 3 crédits.

MSO 6001	3	Concepts de base en épidémiologie
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Programme 1-500-1-0

Version 02 (A17)

Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures

des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en microbiologie et immunologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de microbiologiste;
- favoriser la polyvalence et la capacité d'adaptation requises dans le contexte changeant de la société actuelle, du monde du travail et de celui de la recherche scientifique;
- acquérir une spécialisation en microbiologie et immunologie.

Le programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie comprend un tronc commun qui s'ouvre vers deux orientations :

- Microbiologie et immunologie moléculaire (segment 95)
- Cette orientation ouvre des portes du milieu de la santé (allergie, infectiologie, auto-immunité, etc.), des secteurs biotechnologique, biopharmaceutique et de l'agroalimentaire.
- Microbiologie environnementale (segment 96)
- La formation multidisciplinaire offerte par cette orientation permet d'oeuvrer dans les domaines des sciences de la Terre, de la santé et des biotechnologies environnementales.
- L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaire vise à :
 - Dispenser une formation robuste dans les matières de base en microbiologie et en immunologie (bactériologie; virologie; immunologie).
 - Transmettre des connaissances spécifiques au niveau des développements et des technologies les plus récents et des applications de la microbiologie dans des secteurs d'activités diversifiés (santé; agro-alimentation; industrie; biotechnologie; biopharmaceutique)
 - Permettre une intégration directe au marché du travail ou la poursuite d'études aux cycles supérieurs (recherche).

L'orientation Microbiologie environnementale permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur la diversité, les fonctions et les interactions microbiennes dans les écosystèmes terrestres (e.g. pédogénèse), aquatiques (e.g. floraisons de cyanobactéries) et vivants (e.g. symbioses).

L'orientation couvre des thématiques telles que le rôle des microbes dans les cycles biogéochimiques (écotoxicologie), l'adaptation évolutive des microbes face aux perturbations environnementales (changements climatiques), l'utilité des microbes dans le maintien de la santé (microbiomes).

L'orientation vise la formation d'intervenants en biotechnologie environnementale (bio-diagnostique, bioremédiation, biocontrôle).

Débouchés :

Marché du travail ou études aux cycles supérieurs; Milieu industriel, commercial ou universitaire; Recherche appliquée ou fondamentale. Conseiller pour politiques gouvernementales.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les deux orientations suivantes :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segment 95)
- l'orientation Microbiologie environnementale (segment 96).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 55 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 55 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1804	3	Introduction à la microbiologie environnementale
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
MCB 1040	2	Éthique en microbiologie et immunologie
MCB 1980	3	Microbiologie générale et infectiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie
MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3984	3	Diversité microbienne

Bloc 01B Connaissances fondamentales

Option - 3 crédits

BIO 2350	3	Diversité fongique
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

Bloc 01S Stages

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
MCB 2020	3	Stage en milieu de travail
MCB 2091	3	Initiation à la recherche
MCB 3091	3	Stage en milieu de recherche

Bloc 01V Cheminement Honor

Option - Maximum 12 crédits.

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2
MCB 4050	3	Stage de recherche honor 1
MCB 4060	6	Stage de recherche honor 2

Segment 95 Orientation Microbiologie et immunologie moléculaires

L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires comprend les segments 01 et 95 avec 64 crédits obligatoires et 26 crédits à option.

Bloc 95A

Obligatoire - 9 crédits.

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie

Option - Minimum 8 crédits, maximum 23 crédits.

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3203	3	Génétique évolutive
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie

Bloc 95C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	Astrobiologie

Segment 96 Orientation Microbiologie environnementale

L'orientation Microbiologie environnementale comprend les segments 01 et 96 avec 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 96A Connaissances fondamentales*Obligatoire - 11 crédits.*

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3721	3	Écologie microbienne

Bloc 96B Connaissances complémentaires*Option - Minimum 6 crédits, maximum 17 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 96C Autres connaissances en environnement*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale*Option - Maximum 15 crédits.*

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3094	2	Compléments de virologie

MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
----------	---	-------------------------

Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie*Option - Maximum 12 crédits.*

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines*Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHY 1973	3	Astrobiologie
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Programme 1-530-1-0

Version 01 (A16)

Baccalauréat en neurosciences (B. Sc.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et en 2^e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3^e année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70D ; l'inscription au NSC 3011 Projet de fin d'études est exceptionnelle et doit être autorisée par le responsable du programme.

Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue

Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminements.

- Le cheminement général comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

- Le cheminement honor en neurosciences comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Le segment commun comporte 60 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée

NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
NSC 1003	1	Communication scientifique
NSC 1004	1	Éthique en milieu universitaire et en recherche
NSC 1006	1	Éléments d'immunologie pour neurosciences
NSC 2001	3	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2
NSC 2002	3	Neurosciences intégratives 2
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 2006	2	Méthodes quantitatives
PBC 1011	1	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 70B Systèmes et neurosciences computationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3084	3	Neurosciences computationnelles
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 70C Neurosciences et santé mentale

Option - Maximum 6 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 70D

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

NSC 3010	15	Stage en neurosciences
NSC 3011	12	Projet de fin d'études
NSC 3015	15	Projet de fin d'études en neurosciences

Bloc 70Z

Choix - Maximum 9 crédits.

Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A*Obligatoire - 18 crédits.*

NSC 4010	15	Stage honor en neurosciences
NSC 4041	1	Séminaire honor en neurosciences
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1

Bloc 71B Neurosciences cellulaire et moléculaire*Option - 3 crédits*

NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 71C Systèmes et neurosciences computationnelles*Option - 3 crédits.*

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle

Bloc 71D Neurosciences cellulaire et moléculaire*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 71E Systèmes et neurosciences computationnelles*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3084	3	Neurosciences computationnelles
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

Bloc 71F Neurosciences et santé mentale*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

Bloc 71Z*Choix - Maximum 6 crédits.***Programme 1-631-5-2****Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux***Programme offert conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente. Présenté dans l'annuaire de la FEP.***Programme 1-631-7-2****Microprogramme de premier cycle en gestion des services de santé et des services sociaux***Programme offert conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente. Présenté dans l'annuaire de la FEP.***Programme 1-740-1-1**

Version 03 (A21)

Baccalauréat en ergothérapie (B. Sc. S.)**OBJECTIFS**

Le baccalauréat en ergothérapie constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1er cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1re année, de 31 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 32 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ERT 1401	2	Approches théoriques en ergothérapie
ERT 1402	4	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT 1403	3	Notions et compétences de base en ergothérapie
ERT 1404	2	Ergothérapie et développement de la personne
ERT 14511	0	Pratique réflexive 1.1
ERT 14512	1	Pratique réflexive 1.2
ERT 1460	1	Initiation à la formation clinique
ERT 1461	1	Accompagnement en milieu communautaire
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PST 1964	2	Développement du système psychique
PSY 1984	3	Cognition, émotion et ergothérapie
REA 1001	2	Anatomie et physiologie générale 1
REA 1002	2	Anatomie et physiologie générale 2

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 31 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ERT 2400	2	Introduction à l'analyse de cas cliniques
ERT 2401	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 1
ERT 2402	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 2
ERT 2403	5	Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT 2404	5	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 24511	0	Pratique réflexive 2.1
ERT 24512	1	Pratique réflexive 2.2
ERT 2461	7	Formation clinique 2

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 3401	3	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3402	3	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie
ERT 3403	1	Ergothérapie et intervention de groupe
ERT 3405	5	Problématiques intégratives 1
ERT 3411	3	Problématiques intégratives 2
ERT 34511	0	Pratique réflexive 3.1
ERT 34512	1	Pratique réflexive 3.2
ERT 3460	7	Formation clinique 3
SOL 1956	3	Ergothérapie et sociologie

Programme 1-745-1-1

Version 04 (A21)

Baccalauréat en physiothérapie (B. Sc. S.)

OBJECTIFS

Le baccalauréat en physiothérapie vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1er cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1er cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1re année, de 32 crédits en 2e année et de 27 crédits en 3e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1re année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2e année, aux cours du bloc 70 B et en 3e année, aux cours des blocs 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 6.12 Abandon d'un cours

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée est exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat en physiothérapie comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Segment 70

Tous les cours du baccalauréat sont obligatoires.

Bloc 70A Cours de 1re année

Obligatoire - 31 crédits.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHT 1201	2	Introduction à la pratique physiothérapique
PHT 1202	2	Mobilité articulaire en physiothérapie
PHT 1203	3	Fonction musculaire en physiothérapie
PHT 1303	3	Biomécanique et rééducation
PHT 1309	4	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle
PHT 1310	4	Physiothérapie musculosquelettique 1, extrémités
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
REA 1001	2	Anatomie et physiologie générale 1
REA 1002	2	Anatomie et physiologie générale 2

Bloc 70B Cours de 2e année

Obligatoire - 32 crédits.

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PBC 2060	3	Pathologie générale
PHT 1302	1	Éthique et déontologie en physiothérapie
PHT 2311	4	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur
PHT 2312	3	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur
PHT 2314	4	Physiothérapie des affections neurologiques 1
PHT 2316	4	Physiothérapie des affections neurologiques 2
PHT 2319	2	Modalités électrothérapeutiques 1
PHT 2320	2	Modalités électrothérapeutiques 2
PHT 2351	3	Stage clinique 1
PHT 2418	2	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 2453	3	Stage clinique 2

Bloc 70C Cours de 3e année

Obligatoire - 27 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHL 2900	2	Éléments de pharmacologie
PHT 3313	2	Physiothérapie musculosquelettique 4
PHT 3318	3	Physiothérapie et géronto-gériatrie
PHT 3320	4	Physiothérapie des affections cardiovasculaires
PHT 3321	3	Physiothérapie des affections respiratoires
PHT 3322	2	Éducation et consultation en physiothérapie
PHT 3323	1	Outils pratiques d'érudition
PHT 3331	2	Physiothérapie de la douleur
PHT 3358	3	Stage clinique 3
PST 1970	2	Psychopathologie
PSY 3955	2	Relation d'aide en réadaptation

 Programme 1-751-1-8

 Version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation en audiologie**OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en audiologie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en audiologie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

 Programme 1-752-1-8

 Version 00 (A03)

Programme d'actualisation de formation en orthophonie**OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

Cheminement

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.